

Termes de référence

Appel à consultation Référence LRPS-2022-9174554

Assistance technique pour l'élaboration de procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement, le développement d'outils de formation et le renforcement de capacité des partenaires institutionnels et de la société civile

Mission	Apporter une assistance technique pour l'élaboration de procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement ¹ , le développement d'outils de formation et le renforcement de capacité des partenaires institutionnels et de la société civile.
Type de contrat	Contrat de consultant.e.s institutionnels internationaux
Durée	70 jours/hommes entre avril et novembre 2022
Date de début souhaitée	Mai 2022
Date limite pour les propositions	09 Mai 2022 Avant Midi (GMT+1)
Processus de sélection	Appel à consultation internationale

¹ Le terme « enfants en mouvement » concerne tous les garçons et toutes les filles âgées de moins de 18 ans touchés par la migration et le déplacement, à savoir : Les enfants qui migrent à travers les frontières ; Les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; Les enfants déplacés de force au-delà des frontières ; Les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic des êtres humains.

Table of Contents

1	CONTEXTE DE LA CONSULTATION.....	3
2	CONTENU DE LA CONSULTATION.....	4
2.1	Objectifs de la consultation.....	4
2.2	Champ géographique et groupe ciblés par la consultation.....	4
2.3	Description des activités attendues	4
3	LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL.....	6
4	PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DE LA CONSULTATION	7
4.1	Parties prenantes à la consultation.....	7
4.2	Bénéficiaires de la consultation.....	7
5	PROFIL RECHERCHE DU CABINET DE CONSULTATION	7
6	DOSSIER DE SOUMISSION.....	8
6.1	Offre technique	8
6.2	Offre Financière :.....	9
7	METHODOLOGIE D’EVALUATION DES OFFRES.....	9
8	PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS	11

1 CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Maroc est un pays de départ, de transit, de destination et d'accueil pour de nombreux enfants et jeunes provenant principalement d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. La plupart d'entre eux vivent dans des conditions précaires ne permettant pas le développement de solutions individualisées et durables. Leur vulnérabilité est accrue par le fait qu'ils n'ont pas atteint la majorité légale, souvent livrés à eux-mêmes (sans personne de référence pour les protéger et les orienter), et qu'ils sont en situation de mobilité dans un environnement dans lequel ils n'ont ni leurs repères ni leur réseau familial.

Selon l'analyse 2019 des tendances 2017-2018 du Mixed Migration Hub (MHUB), les données sur les arrivées de migrants en Europe à travers la Méditerranée montrent que la route de la Méditerranée occidentale (WMR - à travers l'Espagne) est devenue la principale voie d'arrivée. Certaines nationalités sont particulièrement représentées dans l'utilisation de la WMR depuis la mi-2017. Le Maroc est actuellement le principal point de départ des personnes en déplacement voyageant par cette route.

Si le Maroc a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de réformes en matière de migration et d'asile, la mise en œuvre nationale a besoin d'être renforcée en partie en raison de la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance, ce qui entraîne un écart grandissant en termes de protection des migrants et en particulier des enfants.

En décembre 2014, le Maroc s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : i) gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme ; II) établir un cadre institutionnel approprié ; III) faciliter l'intégration des migrants réguliers et (IV) fournir un cadre réglementaire. En 2015 a été adoptée la politique publique intégrée de protection de l'enfance au Maroc (PPIPEM). La PPIPEM vise à instaurer un environnement de protection durable contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation à l'égard des enfants grâce à un système fédérateur et intégré de protection de l'enfance qui se traduit au niveau territorial. La promotion et la protection des droits des enfants en mouvement doit être au centre de la stratégie nationale pour l'immigration et l'asile tout en s'alignant sur la politique publique intégrée de protection des enfants au Maroc et la mise en place des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance.

Dans ce contexte, l'UNICEF appuie le Gouvernement du Maroc et la société civile à travers le projet *Hijra wa Himaya+*, avec le soutien financier de l'Union européenne, qui contribue à renforcer et à étendre les résultats d'un programme mis en œuvre entre 2018 et 2021 (*Hijra wa Himaya/Migration and Protection*) et toujours supporté par l'Union européenne.

Le Projet *Hijra wa Himaya+* vise dans son ensemble à :

- Contribuer à l'intégration de la migration dans des systèmes efficaces de protection de l'enfance et d'éducation pour faire face aux vulnérabilités et aux risques spécifiques des enfants en mouvement²
- Contribuer à mettre en place un mécanisme opérationnel d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement
- Soutenir des centres pilotes de transition et d'assistance offrant des services de qualité, inclusifs et intégrés pour les enfants en mouvement
- Mettre en place et tester des services de protection, d'assistance et d'orientation pour les enfants à risque de traite des personnes ou victimes de la traite des personnes.

² Le terme « enfants en mouvement » concerne tous les garçons et toutes les filles âgées de moins de 18 ans touchés par la migration et le déplacement, à savoir : Les enfants qui migrent à travers les frontières ; Les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; Les enfants déplacés de force au-delà des frontières ; Les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic des êtres humains.

L'UNICEF appuie les partenaires institutionnels et de la société civile pour une prise en charge intégrée des enfants en mouvement afin de leur assurer une protection leur permettant l'accès à un hébergement, à la santé, à l'éducation et à la formation dans les régions de Tanger -Tétouan- Al Hoceima et de l'Oriental.

L'UNICEF Maroc, sous le leadership de la Présidence du Ministère Public, a initié un processus de renforcement des mécanismes locaux d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur (Best Interest Assessment/Best Interest Determination) afin d'assurer une prise en charge de qualité et de déterminer des solutions durables pour les enfants en mouvement au Maroc. Dans ce cadre, les partenaires institutionnels et de la société civile ont participé au lancement d'un projet de modélisation et de renforcement des capacités, qui a permis de produire un policy brief et des principes et orientations pour la prise en charge nationale et transnationale des enfants migrants et la mise en place de solutions durables dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Sur la base de ces travaux et en collaboration continue avec la Présidence du Ministère Public, la présente consultation permettra de finaliser le processus d'élaboration de procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement ; le développement d'outils de formation et le renforcement de capacité des partenaires institutionnels et de la société civile ; et la promotion des bonnes pratiques et de l'opérationnalisation de ces procédures.

2 CONTENU DE LA CONSULTATION

2.1 Objectifs de la consultation

Objectif général :

- a) Produire des procédures opérationnelles standards assurant que les professionnels de la prise en charge des enfants en mouvement respectent l'intérêt supérieur dans la définition des solutions durables pour les enfants. Le développement de ces procédures devra se baser sur les [8 étapes de prise en charge des enfants en mouvement](#) utilisé lors du projet Hijra wa Himaya.
- b) Développer une expertise nationale dans le domaine de l'évaluation et de la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement

Objectifs spécifiques :

Sur la base des livrables et résultats atteints lors du projet Hijra wa Himaya ,

- a) Elaborer de façon participative des procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement au Maroc
- b) Former les partenaires nationaux institutionnels et de la société civile à la notion d'intérêt supérieur et aux procédures opérationnelles standards
- c) Proposer une démarche pour la mise en place de mécanismes locaux d'opérationnalisation de ces procédures en les intégrant dans des mécanismes existants de référencement et de coordination, y compris dans le cadre de la mise en place des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance
- d) Proposer une démarche pour les partenaires institutionnels permettant de créer une plateforme/ un réseau transnational pour la protection des enfants en mouvement.

2.2 Champ géographique et groupe ciblés par la consultation

La consultation sera menée sous le leadership de la Présidence du Ministère Public en étroite collaboration avec l'UNICEF à Rabat, au niveau central et dans les régions de Tanger Tétouan Al Hoceima (en particulier Tanger et Tétouan) , de l'Oriental (en particulier Oujda) et de Rabat Salé Kenitra.

2.3 Description des activités attendues

❖ **Activité 1 : - Elaborer des procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement**

- 1) Identifier les partenaires institutionnels et de la société civile au niveau local, engagés sur la thématique de l'enfance et/ou de la migration
- 2) Sur la base des travaux initiés par le projet Hijra wa Himaya sous le leadership de la Présidence du Ministère Public, finaliser l'élaboration des feuilles de route pour la mise en place de procédures opérationnelles standards d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur dans la prise en charge des enfants en mouvement dans les villes cibles de Tanger, Rabat et Oujda (les documents seront mis à la disposition des experts dans le cadre de cette consultation)
- 3) Développer les feuilles de route pour Rabat- Sale- Kenitra
- 4) Organiser au moins 3 ateliers participatifs pour le déploiement de ces feuilles de route et l'élaboration de procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement. La consultance inclue la préparation, l'organisation en terme programmatique et l'animation des ateliers. La logistique sera assurée par l'UNICEF.
- 5) Organiser un atelier national de présentation et restitution sur les procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement élaborées. La consultance inclue la préparation, l'organisation en terme programmatique et l'animation de l'atelier. La logistique sera assurée par l'UNICEF.

❖ **Activité 2 : Former et accompagner les partenaires institutionnels et de la société civiles aux procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement élaborées**

- 1) Développer un module de formation portant sur les étapes de prise en charge et les procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement sur la base des outils disponibles
- 2) Former les partenaires institutionnels et de la société civile identifiés (au moins 10 partenaires), en particulier à travers des cas pratiques et des échanges d'expérience sur ce module.
 - Les formations se tiendront en présentiel et de manière interactive. Elles devront être adaptées à un public de partenaires multi-sectoriels institutionnels et de la société civile. Le matériel de support sera adapté et sous forme de kit disséminable.
- 3) Soutenir l'identification d'un pool d'expertise nationale au niveau local dans le domaine de l'évaluation et de la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvements.
- 4) Organier un atelier de cadrage et d'orientation pour les formateurs identifiés. La consultance inclue la préparation, l'organisation en terme programmatique et l'animation de l'atelier. La logistique sera assurée par l'UNICEF.

❖ **Activité 3 : Promouvoir les bonnes pratiques et soutenir la mise en place d'un réseau de prise en charge et de référencement**

- 1) Soutien technique à l'organisation d'un séminaire international d'échanges de bonnes pratiques sur l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement au niveau national et la définition des solution durables. La consultance inclue la préparation, l'organisation en terme programmatique et l'animation du séminaire. La logistique sera assurée par l'UNICEF.
 - L'élaboration de la note conceptuelle du séminaire, comprenant un programme

- Suivi de la mobilisation d'une expertise internationale et nationale sur la thématique de la protection des enfants en mouvement et la protection transfrontalière.
 - Elaboration du rapport général du séminaire
- 2) Proposer la formation d'un réseau/ plateforme pour mettre en relation les partenaires institutionnels et de la société civile identifiés et formés en vue d'une opérationnalisation des procédures et d'un référencement et traitement de dossiers ou de partage d'information.
- Le réseau/ plateforme pourrait inclure le renforcement de la coordination Sud–Sud dans le cadre des plateformes et mécanismes régionaux d'identification des solutions durables, à travers les forums d'échange et de benchmarking.
 - Le processus inclura également le tissage de lien de collaboration entre les associations nationales et les associations dans la région de l'Afrique de l'Ouest pour faciliter les solutions de réintégration dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
 - La production d'un argumentaire politique / note de plaidoyer pour l'opérationnalisation de ce réseau/la plateforme.

3 LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La période de mise en œuvre de la mission est de 70 jours ouvrés répartis **entre avril et novembre 2022**.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle après la réception et la validation finale des livrables par l'UNICEF selon le calendrier suivant :

Activités et livrables	Délais prévisionnels	% de paiement
Date de démarrage souhaitée	A partir d'avril 2022	
Livrable 1 : Note de cadrage incluant : <ul style="list-style-type: none"> - Calendrier et outils de facilitation des ateliers d'élaboration des procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement - Calendrier des formations et structures des modules de formation 	10 jours	15%
Livrable 2 : Procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers d'élaboration des procédures opérationnelles standards déployés - Procédures opérationnelles standards développées 	20 jours	15%
Livrable 3 : Formations sur les procédures opérationnelles standards pour l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement <ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation des partenaires institutionnels et de la société civile élaborés - Formations des partenaires institutionnels et de la société civile réalisées 	20 jours	15%

Livrable 4 : Séminaire international et réseau/ plateforme de coordination <ul style="list-style-type: none"> - Note conceptuelle et agenda séminaire internationale élaborés - Séminaire organisé et compte rendu réalisé et disséminé - Argumentaire politique / note de plaidoyer pour l'opérationnalisation du réseau/la plateforme élaboré et disséminé 	10 jours	15%
Livrable 5 : Rapport de fin de mission incluant les supports réalisés, les défis et perspectives sur la thématique	10 jours	40%
TOTAL	70 jours d'expertise	100%

4 PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DE LA CONSULTATION

4.1 Parties prenantes à la consultation

Rôle et responsabilité du groupe de consultant.e.s : le groupe de consultante.e.s assumera la responsabilité globale de la fourniture de l'assistance technique, de l'élaboration des procédures opérationnelles standards, de la formation et du contenu programmatique et de la facilitation des ateliers et séminaires, en coordination avec la Présidence du Ministère Public et l'UNICEF. Le groupe de consultante.e.s sera responsable du strict respect de la confidentialité dans le cadre de la loi et de la déontologie concernant les dossiers et informations partagés. un accord de non-divulgaration (NDA) sera signé avec le prestataire retenu ayant un contrat institutionnel pour faciliter l'accès et protéger les données personnelles collectées, détenues ou utilisées par l'UNICEF conformément aux principes de protection des données à l'échelle des Nations Unies et aux normes internationalement reconnues.

Rôle et responsabilités de l'UNICEF : l'UNICEF vérifiera la qualité des livrables et les validera avant de procéder au paiement. Dans le cadre de la consultation, l'UNICEF facilitera le lien entre les associations et institutions partenaires et les consultant.e.s. L'UNICEF sera responsable de l'impression des supports développés.

4.2 Bénéficiaires de la consultation

Les bénéficiaires directs seront les partenaires institutionnels et de la société civile. Les bénéficiaires indirects seront les enfants et les familles en mouvement.

5 PROFIL RECHERCHE DU CABINET DE CONSULTATION

L'équipe d'expert.e.s qui sera chargée de l'exécution de la présente consultation, devra comprendre des membres avec des profils adéquates et une expérience reconnue dans le domaine, permettant de réaliser le travail demandé dans de bonnes conditions. L'équipe devra inclure au moins un expert national qui aura la charge du suivi technique et de la coordination au Maroc.

Le profil de l'expert-e chef-fe d'équipe devra répondre aux critères suivants :

- Une formation universitaire supérieur en développement, en sciences sociales/comportementales (sociologie, anthropologie, psychologie, etc.), en mettant l'accent sur l'élaboration des études ;

- Une connaissance technique et une expertise d'au moins 7 ans dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Une capacité d'animation d'atelier de concertation et de programmation ;
- Une bonne maîtrise de la langue arabe.

Les membres de cette équipe devront répondre aux critères suivants :

- Être diplômés d'une Université de l'enseignement supérieur ;
- Avoir une expérience minimale de cinq (5) ans dans le domaine d'intervention ;
- Avoir mené des travaux similaires aux prestations demandées dans la présente consultation pour le compte du secteur public ou privé ;
- Comporter nécessairement un expert en sciences sociales, un expert en protection de l'enfance et prise en charge transnational, un expert en migration ;
- Avoir une connaissance suffisante sur le système de protection de l'enfance au Maroc ;
- Avoir au moins un expert national dans l'équipe.

Langues

Les langues du travail sont l'arabe et le français, la langue des sessions de formation est l'arabe.

Compétences

- Connaissance des développements actuels dans les domaines cités ci-dessus ;
- Expérience pratique dans l'appui technique aux programmes de la protection de l'enfance et de la migration;
- Capacités reconnues d'organisation et mise en œuvre d'ateliers de formation ;
- Compétences éprouvées dans la communication, la facilitation des ateliers et le reporting ;
- Connaissance du contexte social, politique et économique du Maroc ;
- Habilité d'exprimer des idées et des concepts clairs et concis sous forme écrite et orale ;
- Compétences en informatique.

6 DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de candidature devra comprendre :

6.1 Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- a) Lettre d'application.
- b) Description du profil de l'institution de formation/Consultant.e.s appliquant (ampleur des travaux, Les références pertinentes des projets similaires menées, expérience au Maroc ou dans la région MENA, etc.), si applicable.
- c) Les CVs du consultant principal et de son équipe, en indiquant clairement leurs qualifications et expériences passées en missions similaires
- d) Proposition technique (max. 5 pages) : Le soumissionnaire devra décrire la méthodologie et démarche proposée pour la réalisation de la prestation en prenant en considération les orientations fournies dans les termes de référence TdRs. Des variations peuvent être proposées sur la base de raisons techniques.

- e) Plan de travail et calendrier pour l'achèvement de tous les travaux.
- f) Proposition financière distincte (un budget détaillé), comprenant les honoraires et les frais de voyage et de séjour dans les villes cibles.

6.2 Offre Financière :

Le soumissionnaire devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

7 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale).

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches, des objectifs et exhaustivité et cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences des TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie / éthique	30
Qualité du plan de travail proposé	10
Profil du candidat.e / Capacité technique (40 points)	
Pertinence du profil et de l'expérience du ou des consultant.e.s chargé.e.s de conduire la formation avec des projets similaires et selon les qualifications requises ainsi que les CV de l'équipe de formateurs proposés	20
Qualité du travail précédent	20
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR (sections 5 et 6) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra **un score financier (Sf)** de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	
Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	100
EVALUATION FINANCIERE - Total des Points	100

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : Offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre, selon la répartition suivante :

$$St = 70\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 30\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

8 PROCEDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les soumissions devront être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions devront être envoyées **au plus tard le 09 mai 2022 avant Midi (GMT +1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « **Appel d'offre : BIA/BID – Migration** ».

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique devront être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La **proposition technique** et la **proposition financière** devront être **envoyées sous forme de fichiers séparés** et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Benyounes Moh à l'adresse e-mail : bmoh@unicef.org.

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96

Télécopie 212 537 67 56 97